

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie@chartainvilliers.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 19 / 2025

OBJET :

SUBVENTION VERSEES AUX
ASSOCIATIONS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

12 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250619-19-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf juin 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, et Danièle BENOIST et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Dominique LEJEUNE (pouvoir donné à Janine CHEUL), Cécile DE BEIR (pouvoir donné à Fabrice TANTY), Serge DROIT (pouvoir donné à Alain BOUTIN), Mr GARNIER.

Monsieur David CHOLLEY a été élu secrétaire de séance

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes

1-Subvention à la F.N.A.C.A (Fédération nationale des anciens combattants)

Comme les années précédentes, le maire propose de verser une subvention à la F.N.A.C.A pour la soutenir dans ses actions et sa représentation lors des cérémonies commémoratives de la commune.

Le Maire précise que le conseil municipal leur avait attribué une subvention de 40€ en 2023 et de 50€ en 2024.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DONNE UN ACCORD UNANIME pour le versement d'une subvention de 50€ à la F.N.A.C.A

2-Subvention au Comité de Jumelage du Canton Historique de Mantenon.

Le Maire rappelle que la commune est adhérente et fondatrice de cette association de jumelage avec le Landkreis bavarois de Amberg-Sulzbach qui a été créé il y a 57 ans par les communes du canton de Mantenon. Cette association permet de nombreux échanges pour les écoliers et les adhérents de l'association.

Leur demande de subvention d'un montant de 100€ servira à organiser des échanges entre collégiens français et allemands

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DONNE UN ACCORD UNANIME pour le versement d'une subvention de 50€

3-Subvention à l'A.D.M.R (aide à domicile en milieu rural) et au S.S.I.A.D(service de soins infirmiers à domicile)

Comme les années précédentes, le maire propose de verser une subvention à l'ADMR et au S.S.I.A.D afin de renforcer la qualité des services qu'ils apportent aux personnes fragilisées.

Le Maire rappelle qu'en 2024 une subvention de 90€ a été versée à l'ADMR et qu'une aide de 50€ a été versée également au S.S.I.A.D (service de soins infirmiers à domicile)

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DONNE UN ACCORD

UNANIME pour le versement d'une subvention de 90€ pour l'A.D.M.R et une subvention de 50€ au S.S.I.A.D

4- Subvention à l'A.P.E (Association des parents d'élèves)

Le Maire rappelle les nombreuses actions et animations proposées par l'APE tout au long de l'année pour les enfants de la commune et des autres communes du RPI. Il souhaite valoriser ces contributions au bien-être des enfants du regroupement pédagogique en proposant de leur accorder une subvention de 100€

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DONNE UN ACCORD UNANIME pour le versement d'une subvention de 100€ pour l'A.P.E

5- Demande de subvention du Regroupement pédagogique pour la classe de Madame Giardi

Monsieur le Maire a reçu le 04 Juin 2025 un courrier de Madame Giardi, professeure des écoles à l'école de Chartainvilliers qui sollicite le conseil municipal pour lui allouer une subvention de 100€.

Cette subvention servira à monter un projet cirque avec deux artistes circassiens locaux, pour les élèves de CM1/CM2 pour le premier trimestre 2025-2026.

Mme Giardi rappelle qu'un partenariat entre l'éducation nationale et le ministère de la culture permet d'obtenir une subvention importante, à condition qu'une partie du financement soit prise en charge par les collectivités territoriales (à hauteur de 750€).

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 100€ si le projet de Madame Giardi se concrétise entièrement. Celle-ci sera versée à la caisse des écoles : la K'gnotte

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DONNE UN ACCORD UNANIME pour le versement d'une subvention de 100€ pour la classe de Madame Giardi, sous réserve de l'aboutissement de son projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250619-19-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

